



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

**Mission interministérielle de lutte contre les
drogues et les conduites addictives**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ESPER

Les Entreprises et les Services Publics S'engagent Résolument

Le contexte

- Les conduites addictives sont un problème de société mais ne s'arrêtent pas aux portes des entreprises
- Quelques chiffres clés concernant la population active occupée issus de la cohorte Constances :
 - 27% des hommes et 23% des femmes sont fumeurs
 - 19,8% d'hommes et 8% des femmes ont un usage dangereux de l'alcool
 - 8% d'hommes et 4% des femmes consomment du cannabis au moins une fois par semaine
 - 37% des actifs utilisent des outils numériques professionnels en dehors du temps de travail (Observatoire français des drogues et des tendances addictives, 2019)
- Le milieu de travail peut être un facteur d'intégration et de protection des travailleurs face aux risques d'addictions mais peut néanmoins déclencher ou aggraver des conduites addictives dans certaines conditions
- Tous les métiers sont concernés par la consommation de substances psychoactives

ESPER : de quoi parle-t-on ?

- ESPER est porté par la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et ses partenaires depuis octobre 2021
- Ce dispositif est destiné à répondre à un enjeu majeur de santé publique et de santé au travail, la prévention et la prise en charge des addictions en milieu professionnel
- ESPER a pour objectif d'accompagner et de valoriser les employeurs, privés ou publics, qui s'engagent en faveur de la prévention des conduites addictives et la promotion de la santé de leurs salariés ou agents
- ESPER comprend une **charte d'engagement** à la signature des employeurs, une **boîte à outils** qui fournit des ressources pour mettre en œuvre la charte, des **réunions d'animation** organisées au local pour partager les bonnes pratiques entre signataires, un réseau de **partenaires** dans chaque région et une **newsletter** trimestrielle

Les acteurs du dispositif : distincts et complémentaires

Les signataires

- Tout type d'employeur quel que soit le statut de la structure (entreprise, collectivité locale, administration, association ...)
- S'engagent en signant la charte ESPER
- Élaborent un plan d'action en cohérence avec les 4 engagements de la charte
- Mettent en œuvre la charte dans leur organisation

Les partenaires

- Des organismes compétents en matière de prévention, santé, travail, addictions...
- S'engagent à promouvoir la charte ESPER auprès de leur réseau d'employeurs afin de favoriser la signature de la charte
- Relayent la politique de la MILDECA

La charte d'engagement ESPER

- Cette charte se structure autour de 4 engagements fondamentaux :
1. Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail
 2. Instaurer le dialogue et un climat de confiance
 3. Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante qui respecte la dignité des personnes
 4. Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle



Les 4 engagements

1. Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail

- C'est la responsabilité du **dirigeant ou de l'équipe dirigeante** de porter ce projet global de prévention et de promotion de la santé qui doit s'inscrire dans la stratégie de développement de la structure.

2. Instaurer le dialogue et un climat de confiance

- Libérer la parole, aux différents niveaux de l'organisation, et inscrire ce sujet à l'ordre du jour des instances de dialogue social sont une condition nécessaire à la réussite d'une démarche de prévention.
- **Communiquer clairement** vis-à-vis de l'ensemble du personnel sur les objectifs du projet qui doivent conduire à créer un **environnement de travail favorable** à la santé des salariés.

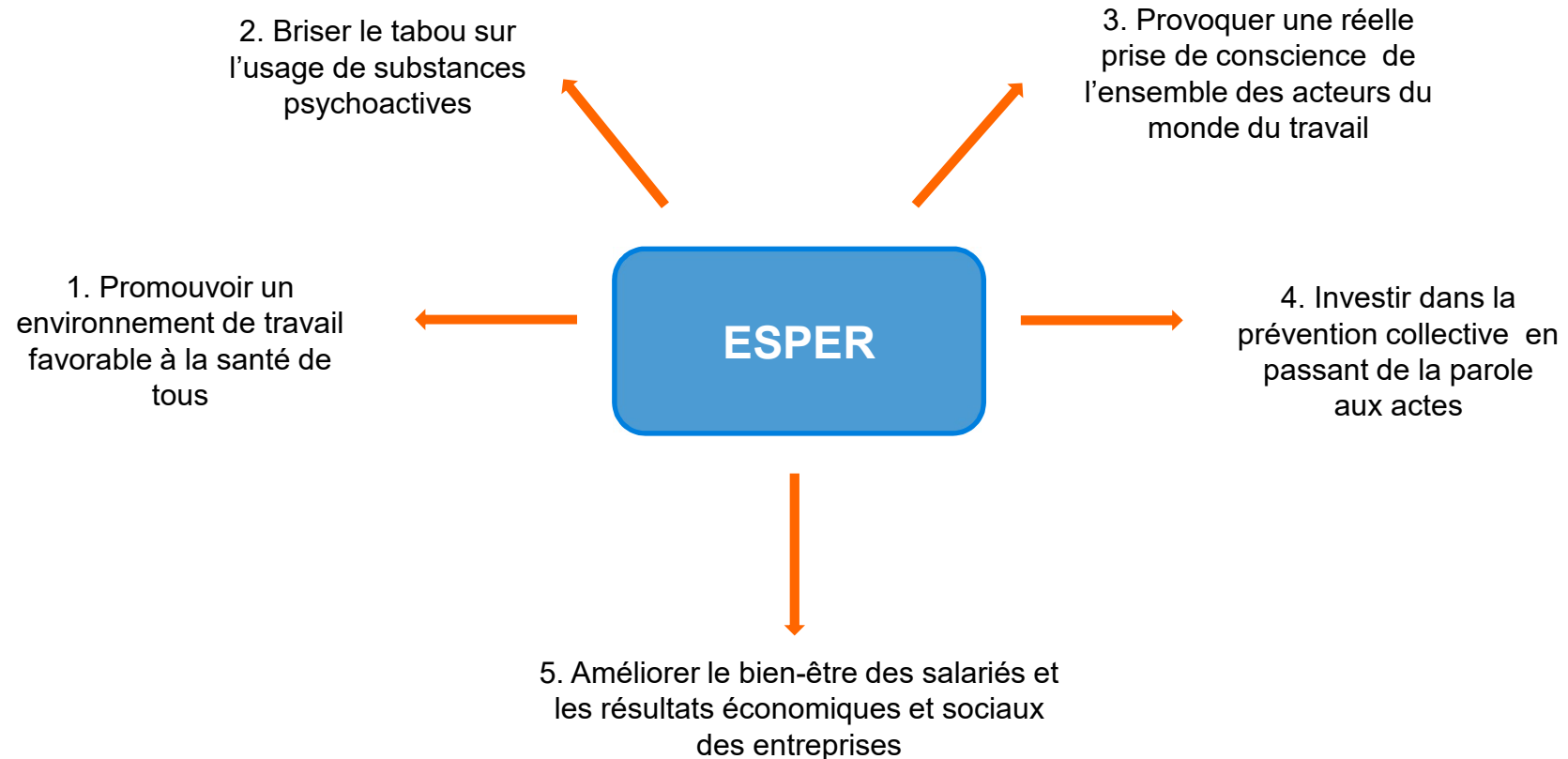
3. Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante qui respecte la dignité des personnes

- La prévention se définit à la fois comme la prévention ou la réduction des usages de drogues (information/sensibilisation, repérage précoce, actions de promotion de la santé) mais comprend également la **prévention des facteurs de risques professionnels** des conduites addictives. (formation des différents acteurs, actions sur le milieu de travail : conditions et organisation du travail)

4. Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle

- **L'accompagnement des salariés en difficultés** avec leur consommation doit permettre autant que possible de **maintenir dans l'emploi** les personnes concernées. Ce sera d'autant plus possible dès lors que la prévention aura permis un repérage précoce des usages problématiques.

Les objectifs du dispositif



Les signataires ESPER

Administration publique / établissements publics

- ARS La Réunion
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de Belfort
- Direction des services administratifs et financiers du Premier Ministre (DSAF)
- Direction départementale des Territoires du territoire de Belfort (DDTB 90)
 - Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
 - Ministère de la Justice
 - Préfecture de Belfort
 - Préfecture des Pyrénées Orientales
 - Secrétariat Général Commun du territoire de Belfort (SGC)
 - Service départemental d'incendie et de secours de La Réunion
 - Domaine national de Chambord
 - Office public de l'habitat de l'agglomération de la Rochelle
 - INRAE Antilles-Guyane
 - CCI de Haute Corse
 - Office National des Forêts
 - Société Guyanaise Des Eaux
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
 - Grand Port Maritime de la Martinique
 - ARCHIPEL HABITAT - OPH de Rennes Métropole
- Direction de l'Information Légale et Administrative (Service du Premier Ministre)

Collectivités locales

- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
 - Communauté de communes La Domitienne
 - Eurométropole de Metz
 - Mairie de Grandvillars
 - Mairie de Saint-Denis de La Réunion
 - Mairie de Saint-Benoît de La Réunion
 - Mairie de Sète
 - Mairie de Toulouse
 - Mairie de Villeneuve-Saint-Georges
 - Métropole Nice Côte d'Azur
 - Sète agglomération méditerranéenne
 - Ville de Chamonix-Mont-Blanc
 - SPL TERRITO'ARTS
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon
 - Département de la Réunion
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard
 - Mairie de Trois-Bassins (La Réunion)

Les signataires ESPER

Industrie

- Brand France
- Enedis
- Groupe EDF
- Liebherr Aerospace Toulouse SAS
- Scania Production Angers
- AE2I

Santé

- Assistance publique – Hôpitaux de Paris
- Efficience Santé au travail
 - SOS Oxygène
 - Ortho Caraïbes
- Centre Hospitalier de Dieppe

Construction

- Durand et fils
- Eurovia
- Solutions 30 Sud-Ouest
 - Valgo
- EUROVIA Midi-Pyrénées

Commerce

- Auchan Retail France
- Lidl

Médico-social

- ALEFPA – Direction territoriale de l’Océan Indien
 - Association Le Relais 18
- Union générale des associations du secteur social et médico-social de Martinique
 - Hauts-de-France Addictions
- Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve
- Association d’Inclusion Martiniquaise de l’Économie Sociale et Solidaire (AIMESS)

Tourisme / Culture

- Iloha Seview Hôtel La Réunion
- Palm Hôtel et Spa La Réunion

Services aux entreprises

- ONG Conseil France
- VAL Solutions
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises de Normandie
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises de La Réunion
 - CYCLEA
 - SAME
- Environnement SA (SEEN)
 - Nicollin
- Groupe KERNE

Enseignement

- Ecole Supérieure d’Arts de La Réunion

Transports

- France Express
- Groupe RATP
- Groupe SNCF

Les partenaires ESPER

Centre-Val-de-Loire

- Aract Centre-Val-de-Loire
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
- Association Addictions France (Cher)
 - APST 18
 - APST 41
 - AISMT 36
 - CIHL
 - SANT BTP

Hauts-de-France

- Aract Hauts-de-France
- Association Addictions France – Prévention Hauts-de-France
 - Association AINF
- CDG de la fonction publique territoriale du Nord
- Pôle Santé au Travail (Métropole Nord)
- Service interprofessionnel de santé au travail Métropole Nord
- Service de santé sécurité au travail- MSA NPC
 - Hauts-de-France Addictions

Occitanie

- AMETRA santé au travail Montpellier métropole
 - Aract Occitanie
 - Carsat Midi-Pyrénées
 - Pôle Santé au travail 66

Grand Est

- Aract Grand Est
- Centre « Les Wads » (CSAPA & CAARUD) – CMSEA
- Association CIRDD

Île-de-France

- Aract Île-de-France
- Association Addictions France (une direction par région)
 - Efficience santé au travail
- Fédération Nationale des Transports routiers (FNTR)
- FNCGD (Fédération nationale des centres de gestion)
- FNMF (Fédération nationale de la mutualité française)
 - Fonds Addict'Aide
- OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)
 - Plateforme RSE (France Stratégie)
 - PRESANSE (Prévention et santé au travail)
 - Santé Publique France
- UMIH (l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie)

Auvergne-Rhône-Alpes

- Anact
- Aract Auvergne-Rhône-Alpes
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

Les partenaires ESPER

Bourgogne-Franche-Comté

- Aract Bourgogne-Franche-Comté
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises (CPME) de Belfort
- DREETS Bourgogne Franche-Comté
 - AIST 21
- Addictions Alcool Vie Libre
 - OPSAT

La Réunion

- Association Addictions France à La Réunion
 - Aract Réunion
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises (CPME)
 - SAOME
- Force Ouvrière Préfecture de la Réunion
 - Cap Emploi 974

Guadeloupe

- Aract Guadeloupe
- Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe
 - CSAPA Raphaël SCHOL

Guyanne

- Centre « L'AKATIJ » (CSAPA & CAARUD)

Normandie

- Aract Normandie
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises (CPME) de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

- Aract Nouvelle-Aquitaine
- Association Addictions France (Nouvelle Aquitaine)
- Mutualité Française Nouvelle Aquitaine
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres

Martinique

- Aract Martinique
- Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique
 - AMPI
- Union régionale des associations du secteur social et médico-social de Martinique
 - URSIAE Martinique
 - MEDEF Martinique
 - Groupe SEEN
- Agence régionale de santé (ARS) Martinique
- Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de la Martinique
 - AISTM

Bretagne

- Aract Bretagne

Corse

- Aract Corse
- MSA de Corse

Exemples de ressources dans la boîte à outils ESPER

- ESPER : Mode d'emploi - MILDECA
- Télétravail et conduites addictives : comment prévenir les risques ? – Addict'Aide Pro
- Addictions en milieu professionnel : employeurs et employés, tous concernés - MILDECA
- Les conduites addictives de la population active – Chiffres clés issus de la cohorte Constances - MILDECA
- Fiche outil : l'état des lieux partagé - MILDECA, Anact-Aract, Association Addictions France, Groupe VYV, CCMSA
 - Plus d'informations sur le site <https://www.drogues.gouv.fr>

Exemples de conseils pratiques de la boîte à outils ESPER

Pots d'entreprise et alcool

→ Si l'employeur choisit d'autoriser la consommation d'alcool lors des pots d'entreprise, certaines mesures peuvent réduire les risques éventuels pour la santé et la sécurité des salariés :

- Rappeler les règles applicables avant l'organisation du pot d'entreprise
- Rappeler les risques liés à la consommation d'alcool
- Fournir systématiquement des boissons non alcoolisées
- Limiter les quantités de boissons alcoolisées
- Mettre à disposition des salariés de quoi se restaurer afin de limiter le pic d'alcoolémie
- Mettre des éthylotests à disposition du personnel en vue d'un autotest anonyme
- Prévoir un délai suffisant avant la reprise d'une activité dangereuse ou la conduite d'un véhicule
- Proposer éventuellement un accompagnement pour le retour des salariés à leurs domiciles (taxi, etc.)

→ Les repères de consommation d'alcool à moindre risque :

- Maximum 10 verres/semaine
- Maximum 2 verres/jour
- Des jours dans la semaine sans consommation

➤ La fiche de l'INRS : <https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-pots-entreprise-alcool.html>

L'usage de drogues et la conduite d'un véhicule

- Chaque année, 700 personnes sont tuées sur les routes en France dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues, soit 21% de la mortalité routière
- 38% des accidents corporels de la route ont un lien avec le travail
- Les effets négatifs de la consommation de drogues sur la conduite d'un véhicule sont encore sous-estimés voire ignorés par les automobilistes (augmentation du temps de réaction, risque d'accident mortel...)
- Le cocktail drogues/alcool multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel
- Les contrôles liés aux dépistages de stupéfiants par les autorités se multiplient et concernent tous les conducteurs. Les sanctions sont lourdes en cas de dépistage positif effectué, même si la personne n'est pas impliquée dans un accident de la route
 - La fiche sur la sécurité routière du Ministère de l'intérieur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-drogue-et-la-conduite>

Contact

➤ La MILDECA

Mél : esper.mildeca@pm.gouv.fr